



VISION 3
LES FORUMS
DE L'OFPC

14^e année - Avril 2013
Compte-rendu : Yvonne-Marie Ruedin

27^e FORUM VISION3

FORMATION - - - ORIENTATION - - - EMPLOI

N E W S L E T T E R

Quel avenir pour l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation?

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté a déjà été abordée à plusieurs reprises : deux Forums Vision 3 lui ont déjà été consacrés les 7 mars 2006 et 17 juin 2009.

Suite logique, le 27^e Forum Vision 3 a poursuivi un triple objectif : informer sur l'évolution des dispositifs destinés aux jeunes en difficulté (plus particulièrement les suites données à EQIP), entendre la vision politique et les priorités du Conseiller d'Etat Charles Beer en la matière et permettre aux partenaires d'échanger et de se positionner par rapport à cette importante problématique au sein de nos systèmes éducatifs. Il a réuni plus de 220 personnes le 16 avril 2013.

Allocution de Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer

D'emblée Charles Beer a rappelé son credo : la certification est le meilleur atout pour se prémunir contre les risques de chômage, voire d'exclusion. D'où la nécessité de tout faire pour qualifier les jeunes. Il en va de la cohésion sociale : «Chacun doit pouvoir obtenir un diplôme qui lui permette d'évoluer et d'être reconnu sur le marché du travail.»

Charles Beer se bat pour gagner la difficile bataille de la qualification et de l'insertion. Au sein de son Département de l'instruction

publique, de la culture et du sport, par une coordination intensifiée entre ses services. Au sein de l'Etat, par une concertation interne avec les partenaires du service public et du Grand Etat. Au sein de la société, par une collaboration accrue avec les partenaires sociaux.

L'introduction de l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, inscrite dans la nouvelle Constitution genevoise, va encore renforcer l'implication de tous les acteurs.

Dans une longue énumération, le Conseiller d'Etat a rappelé les grands combats menés ces dernières années pour amener 95% des jeunes à un diplôme du Secondaire II selon les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique :

- ▶ l'harmonisation scolaire (Harmos) qui a impliqué une réforme de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation, un renforcement des acquis liés à l'apprentissage ou encore le retour en classe le mercredi matin ;
- ▶ la création d'un réseau d'enseignement prioritaire pour lutter contre les inégalités sociales au niveau individuel, mais aussi collectif et territorial ;
- ▶ le nouveau rôle du processus d'orientation au cycle d'orientation ;
- ▶ la mise en place du Case management pour soutenir les élèves et les apprentis du postobligatoire avec la GSI et la COSI ;
- ▶ la réforme de la formation professionnelle, avec la création des centres de formation professionnelle regroupant les métiers par secteur et l'introduction des formations professionnelles en deux ans, première étape du processus de formation ;
- ▶ la refonte de l'accueil des migrants.

Charles Beer a ensuite insisté sur la nécessité d'interdire la désinsertion scolaire en cours d'année. Pour favoriser la certification et ainsi lutter contre l'exclusion, «il faut impérativement repenser le système d'accompagnement des jeunes en difficulté à travers le case management et le tutorat, mais il faut aussi accorder, en cours d'année scolaire, une deuxième chance aux élèves en leur proposant des solutions individualisées de prise en charge».

Avant de remercier les différents acteurs de cette bataille, tout particulièrement les partenaires sociaux, Charles Beer a souligné à quel point il est essentiel de connaître le profil des jeunes en difficulté. Sans savoir qui ils sont et quels sont leurs besoins, comment développer des solutions adéquates pour les maintenir et les réinsérer dans le système éducatif jusqu'à la certification ? Il a appelé de ses vœux la création d'un véritable observatoire de l'insertion et le maintien du Service de la recherche en éducation.

La qualification des jeunes : le meilleur passeport pour une insertion professionnelle réussie

En Suisse, les personnes à l'aide sociale représentent 3% de la population résidante. Si on y ajoute les personnes au bénéfice de prestations AI ou SUVA, ce chiffre monte à 6%. Pour Simon Darioli, vice-président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, le manque de formation professionnelle est la cause première d'arrivée à l'aide sociale, chez les jeunes comme chez les adultes. A contrario, la qualification professionnelle est un facteur majeur de réduction de ce risque.

L'arrivée et la dépendance à l'aide sociale sont le résultat d'un double échec : celui de la personne qui n'arrive pas à répondre aux exigences d'autonomie sociale, professionnelle et économique posées par la société. Celui de la société qui n'arrive plus à laisser, à chaque personne, une chance d'en être membre à part entière.

Comment, dès lors, réduire le risque de dépendance chez les jeunes ? Comment promouvoir la qualification professionnelle des jeunes en difficulté ? Comment éviter le piège de la répétition des échecs en passant d'un service à un autre, d'une intervention à une autre ?

Se référant à l'expérience valaisanne du projet MAMAC, qui avait dressé une cartographie des profils et des parcours d'un certain nombre de jeunes en difficulté depuis la fin de leur scolarité obligatoire, Simon Darioli a rappelé que la réalité de la personne en difficulté échappe à une approche univoque centrée sur une problématique spécifique. N'aborder qu'une facette de cette réalité conduit trop souvent à l'échec.

Si poser des exigences à un jeune en rupture ou en risque de rupture de formation est une forme de respect de sa capacité à construire son autonomie, la cohérence exige aussi un engagement sans faille et solidaire des acteurs professionnels. Elle doit se construire sur des scénarios de solutions possibles et pas seulement normatives.

Faciliter la qualification des jeunes : un enjeu stratégique pour les communes genevoises

«Penser global, agir local», telle est la devise de Thierry Apothéloz, vice-président de l'Association des communes genevoises.

Penser global, c'est d'abord rappeler qu'une formation professionnelle achevée est un rempart solide contre la pauvreté, le chômage et la précarité.

A Genève, en 2012, 1935 jeunes adultes étaient inscrits à l'aide sociale. 71% d'entre eux n'avaient achevé que leur scolarité obligatoire. On estime qu'actuellement 800 à 1200 jeunes sont en rupture totale.

Penser global, c'est affirmer des priorités politiques pour combattre l'échec scolaire et promouvoir l'engagement des partenaires sociaux pour la formation professionnelle (priorités 2 et 4 du DIP). C'est définir une politique de cohésion sociale.

Agir local, c'est mettre en œuvre des dispositifs visant l'insertion professionnelle.

Depuis 2000, les communes genevoises ont développé huit structures d'insertion professionnelle dont «Objectif emploi», «Cap emploi», «Projet emploi jeune», «Délégation à l'emploi». Thierry Apothéloz a relevé l'importance de l'information, notamment scolaire et professionnelle, face à la complexité des filières de formation. De l'orientation aussi, qui offre un accompagnement personnalisé et spécifique aux personnes en recherche d'un emploi ou d'une requalification professionnelle.

La proximité du réseau d'acteurs sociaux et professionnels sur les territoires communaux joue un rôle clé dans le succès de ces dispositifs. Elle facilite l'organisation de stages ou le travail sur des chantiers d'utilité collective.

Penser global, agir local, c'est enfin partager une volonté politique entre les communes et le canton. C'est surtout l'occasion d'inviter les communes et le canton à de nouveaux équilibres. Aujourd'hui, les communes genevoises participent à un réel pilotage de l'insertion professionnelle.

Nouvelles perspectives dans le cadre de la Commission Encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle - EQIP

C'est sur les recommandations de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques que l'ancien dispositif EQIP a été transformé, en novembre 2012, en un nouveau dispositif constitué de trois niveaux :

1. Une plateforme interinstitutionnelle EQIP. Cette nouvelle commission officielle du Conseil d'Etat, rattachée au Conseil interprofessionnel pour la formation, est chargée de la coordination des politiques d'insertion. Elle est composée de 13 membres regroupant les institutions cantonales, communales

et les partenaires sociaux. Ses attributions sont définies dans le Règlement d'application de la Loi sur la formation professionnelle :

- a. développer les réseaux et synergies entre les institutions cantonales et communales ;
 - b. identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle ;
 - c. a contrario, identifier les freins éventuels à cette collaboration et les lacunes de couverture de l'offre en matière de politique de qualification et proposer des mesures ;
 - d. publier un rapport annuel sur ses activités, données statistiques incluses.
2. La Gestion du suivi individualisé (GSI) - application genevoise du Case management formation professionnelle depuis 2009. La GSI devient le principal dispositif de coordination interinstitutionnelle au niveau de la prise en charge des jeunes relevant de la formation professionnelle, en rupture ou en risque de rupture de formation. Elle est également responsable du développement des partenariats sur le terrain.
 3. Un recensement des jeunes en rupture de formation. Ce dispositif complexe d'observation statistique est piloté par le Service de la recherche en éducation. Sa première mission sera de mener une enquête sur les jeunes qui se désinscrivent des établissements du postobligatoire pendant l'année scolaire 2013-2014.

Table ronde Quel avenir pour l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation?

Animée par la journaliste Francesca Argiroffo, la table ronde a réuni Nicolas Aune, vice-président du Conseil interprofessionnel pour la formation, Yann Boggio, secrétaire général de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, Grégoire Evéquoz, directeur général de l'OFPC, Michel Nicolet, directeur a.i. de l'Action sociale à l'Hospice général, Sylvain Rudaz, directeur général de l'Enseignement secondaire postobligatoire, Patrick Schmied, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi et Françoise Weber, présidente de la Commission EQIP.

La première question, consacrée à la nouvelle obligation de formation jusqu'à la majorité, a donné le ton au débat. Qu'est ce qu'une formation? Quelle implication sur la motivation des jeunes? «Le paradigme de la motivation ne pourra pas simplement être remplacé par le paradigme de l'obligation», a mis en garde Grégoire Evéquoz.

Sylvain Rudaz a rappelé la spécificité genevoise de l'enseignement en école à plein temps, avec un taux de décrochement en cours de formation particulièrement élevé : 62% des jeunes décrochent en première année du postobligatoire. Se pose donc la question de l'orientation, du choix d'un métier, d'une filière de formation. Se

pose aussi le problème d'une réduction des parcours de formation pour que les jeunes puissent, après une première certification, poursuivre vers une maturité professionnelle et les HES. «Il faut inverser la tendance actuelle de périodes de transition - 10^e, 11^e années - avant une entrée en apprentissage.»

La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans va favoriser la coordination entre les partenaires impliqués. Ce sera la tâche de la Commission EQIP, présidée par Françoise Weber qui a insisté sur la nécessité d'une traçabilité des jeunes en rupture ou risque de rupture de formation et le renforcement des mesures d'accompagnement individualisé, en raison notamment de l'augmentation des exigences scolaires.

Actuellement, à Genève, 1200 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits à l'Office cantonal de l'emploi, dont 500 en rupture de formation. Parmi ces 500 jeunes, une centaine suit un semestre de motivation. Si ces semestres de motivation ne sont pas une formation qualifiante - ce n'est pas le rôle de l'assurance chômage -, ils sont néanmoins, selon Patrick Schmied, une étape intermédiaire pour inciter ou amener des jeunes en rupture à réintégrer un parcours de formation.

A la question du nombre suffisant ou insuffisant de places d'apprentissage pour les jeunes en difficulté, Nicolas Aune a répondu en évoquant l'implication des milieux professionnels et des entreprises dans la formation professionnelle : reprise des cours interentreprises, organisation de la Cité des métiers à Palexpo ou encore offre de places de stage. Les réformes actuelles vont encore contribuer à motiver davantage les entreprises à s'engager pour l'apprentissage et l'intégration professionnelle.

La motivation des jeunes est un thème central pour Michel Nicolet. Son service à l'Hospice général accueille des jeunes souvent en rupture de formation, en tous les cas sans formation achevée. L'obligation de se former jusqu'à 18 ans permettra de repousser les échéances, elle ne résoudra pas toutes les difficultés, par définition multifactorielles, rencontrées par ces jeunes.

Yann Boggio s'est interrogé sur le champ de tension que va impliquer la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la formation entre, d'une part, une obligation de se former et, d'autre part, une opportunité nouvelle de formation offerte aux jeunes de 15 à 18 ans. Et d'évoquer une nouvelle fois la problématique de la motivation... Se former est une chose. Poursuivre avec succès jusqu'au diplôme en est une autre.

Les Genevois ont cinq ans pour mettre en place la nouvelle Constitution. L'occasion de repenser le système scolaire, sa perméabilité, ses passerelles. L'occasion aussi de réfléchir à l'accompagnement des jeunes et des moyens à disposition pour les aider. L'occasion enfin d'intensifier les partenariats avec les entreprises pour augmenter le nombre de places d'apprentissage et de stages. Avec un objectif final, plébiscité par tous : favoriser une insertion professionnelle réussie pour les jeunes.